

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2024

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corrinne ROSE, Annie COCHET, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Frédéric PINOIT, Céline TAMPIGNY, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Vincent DAINE, Edith DELBEY, Marie-Hélène MARCEL

Étaient représentés : Gérard LEROY par Maryse-Corrinne ROSE, Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL

Était absente excusée : Anne-Marie LATEUR

Étaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO

Le quorum étant constaté, le conseil municipal peut délibérer utilement.

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Décisions du Maire
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2024
3. Voirie - Convention financière et technique avec le conseil départemental – aménagement voirie – RD 920 – rue Louis Thuillier
4. Patrimoine – Acquisition de l'immeuble sis 27 rue St Martin – Boucherie Heyse
5. Questions Diverses

1. Décisions du Maire

Le Maire a présenté la décision qu'il a prise depuis le 5 juin 2024, dans le cadre des délégations permanentes que lui a confiées le conseil municipal.

- ✓ **Avenant à la convention de mécénat entre la société TUBESCA COMABI et la Mairie d'Ailly-sur-Noye – Eglise Sainte Marguerite de Merville au bois**

Location d'une sapine de lavage sans treuil d'une valeur de 1 350 € HT : offerte par la société TUBESCA COMABI

Reste à charge de la commune : 4 514,35 € HT (frais de pose, dépose et transport)

Madame Marie-Hélène MARCEL arrive à 20h02.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2024

Le Maire proposera au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 juin 2024.

Vote : Unanimité

Madame Christine BOURDELLE arrive à 20h04.

3. Voirie - Convention financière et technique avec le conseil départemental – aménagement voirie – RD 920 – rue Louis Thuillier

Pour répondre aux exigences de tranquillité publique et de sécurité routière rue Louis Thuillier, la commune a lancé, en concertation avec les habitants et les services du conseil départemental, les démarches pour réduire les nuisances sonores au sein de ce quartier, tout en maintenant l'aspect sécuritaire des aménagements réalisés.

Le projet ayant été validé par les services départementaux, il convient de conventionner afin de fixer les modalités techniques et financières entre le Département et la commune, dans cette opération.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion a été organisée avec les services du Conseil Départemental, le 15 mai et une autre, le 20 juin, avec les habitants de la rue Louis Thuillier pour la présentation du plan définitif.

Il informe les membres du conseil municipal que des devis ont été demandés pour la réfection des trottoirs de cette rue dont le montant est d'environ 250 000 €. La commune ne pourra donc pas réaliser ces travaux en sus des travaux d'aménagement.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du contenu de cette convention avec les obligations de chaque partie.

Madame MARCEL ajoute qu'elle n'a pas été informée du projet. Monsieur le Maire explique que ce dernier a été présenté lors de la séance du 24 avril 2024 ; les services administratifs transmettront le plan des aménagements projetés rue Louis Thuillier par courriel.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière et technique avec le conseil départemental relative à l'aménagement de voirie, rue Louis Thuillier, sur la RD 920.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

14 Votes pour : Christine BOURDELLE-PATRICE, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corrinne ROSE, Annie COCHET, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Frédéric PINOIT, Céline TAMPI-GNY, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Vincent DAINE, Edith DELBEY, Gérard LEROY

2 absentions : Marylène FRANZ, Marie-Hélène MARCEL

Madame Marie-Hélène MARCEL informe les membres du conseil municipal qu'elle s'est abs-tenue car elle n'a pas voté le budget (idem pour Mme FRANZ représentée par Mme MARCEL)

Monsieur Nicolas BLIN arrive à 20h15.

4. Patrimoine – Acquisition de l'immeuble sis 27 rue St Martin – Boucherie Heyse

La commune d'Ailly-sur-Noye souhaite acquérir l'immeuble sis 27 rue Saint Martin, qui accueil-lait précédemment une boucherie. L'immeuble comprend un local commercial au rez-de-chaussée, ainsi d'un logement à l'étage et une cour.

Cette acquisition permettrait de poursuivre l'objectif de maintien des commerces de centre-bourg.

En effet, des travaux sont à réaliser au sein de ce bâtiment, limitant les possibilités de reprise du commerce.

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de demain », la région peut financer à hauteur de 50 % du montant de l'opération.

Par délibération du 14 décembre 2024, les membres du conseil municipal ont approuvé le principe de l'acquisition de l'immeuble sis 27 rue Saint Martin, cadastré AD n°291, et ont auto-risé Monsieur le Maire à entreprendre les démarches.

Monsieur le Maire informe que, par avis du 11 juin 2024, le service des domaines a évalué cet immeuble à 170 000 € hors taxes, hors frais, et assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré le propriétaire qui a accepté cette cession, pour un montant de 187 000 €, compte tenu que la chambre froide et la salle de congélation reste-ront installées.

Monsieur le Maire ajoute qu'un contrat d'architecte d'avant-projet sommaire sera souscrit avec Madame Tellier pour la réhabilitation de cet immeuble.

Le conseil municipal :

- Approuve l'acquisition de l'immeuble sis 27 rue Saint Martin, cadastré AD n°291, pour un montant de 187 000 € hors taxe et hors frais de notaire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions aux taux maximum auprès de l'État, d'autres collectivités territoriales ou établissements publics,
- Autorise Monsieur le Maire à souscrire un emprunt pour un montant de 180 000 € et à entreprendre les négociations avec les établissements bancaires. La souscription sera

validée par décision du Maire, conformément à la délibération n°2020-07-10-01 du 10 juillet 2020.

14 Votes pour : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Jean-Noël LECOINTE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corrinne ROSE, Annie COCHET, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Céline TAMPIGNY, Patrick BERMOND, Vincent DAINE, Edith DELBEY, Gérard LEROY

4 absentions : Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Marylène FRANZ, Marie-Hélène MARCEL

Madame Marie-Hélène MARCEL informe les membres du conseil municipal qu'elle et Madame FRANZ se sont abstenues car elles n'ont pas voté le budget et précise qu'elles sont favorables à la réalisation de ce projet.

6. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été posée. Monsieur le Maire lève la séance à 20h23.

☎ 03 22 41 71 71

✉ mairie@aillysurnoye.fr

Clos le présent registre contenant le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 juillet 2024 ainsi que les délibérations ci-dessous répertoriées se rapportant à la dite séance :

1. Décisions du Maire
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2024
3. Voirie - Convention financière et technique avec le conseil départemental – aménagement voirie – RD 920 – rue Louis Thuillier
4. Patrimoine – Acquisition de l'immeuble sis 27 rue St Martin – Boucherie Heyse
5. Questions Diverses

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND



